

DÉROGATIONS MINEURES N^o. 912 À 917 ET 929

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 2 août 2010**, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants situés sur les rues Eldor-Daigneault et Félix-McLernan :

Nature des demandes

Permettre en zone résidentielle RA que le plancher du garage des bâtiments proposés soit situé à plus de 20 cm au-dessous du niveau du centre de la rue finie, au lieu du maximum autorisé de 20 cm pour tous les immeubles suivants :

<u>Études</u>	<u>Lieux de dérogation</u>
912	4907, rue Eldor-Daigneault Lot projeté 4 622 940
913	4905, rue Eldor-Daigneault Lot projeté 4 622 941
914	4852, rue Félix-McLernan Lot projeté 4 622 942
915	4854, rue Félix-McLernan Lot projeté 4 622 943
916	4856, rue Félix-McLernan Lot projeté 4 622 944
917	4858, rue Félix-McLernan Lot projeté 4 622 945
929	4909, rue Eldor-Daigneault Lot projeté 4 622 939

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois de juillet de l'an 2010.

Claude Lachance, ing.
Directeur d'arrondissement délégué

/sr